

**EXERCICE
1940**

**BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS**

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : 3, Rue d'Antin, PARIS

—♦♦—

CAPITAL : 300 MILLIONS DE FRANCS

—♦—

Registre du Commerce, Seine, N° 103.673

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 8 Avril 1941

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

—♦♦—

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

—
1941

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE D'ANTIN, PARIS

Conseil d'Administration :

MM. EMILE MOREAU,	<i>Président d'Honneur,</i>
ANDRÉ ATTHALIN,	<i>Président,</i>
L. WIBRATTE,	<i>Vice-Président,</i>
M. BERARD,	<i>Administrateur,</i>
ED. FOURET,	—
E. GIRARDEAU,	—
E. OUDOT,	—
C ^{te} FRÉDÉRIC PILLET-WILL,	—
CHARLES RIST,	—

Commissaires

MM. P. BEUGIN }
G. PANNETIER } Commissaires agréés près la Cour d'Appel de Paris.

Commissaire Suppléant

C. MULQUIN Commissaire agréé près la Cour d'Appel de Paris.

Direction :

Directeur Général ... : M. HENRY JAHAN.

Directeurs : MM. C. COUTURE, E. CAUDRELIER, P. DE THOMASSON.

Secrétaire Général ... : M. JEAN LEQUIME.

Directeurs-Adjoints .. { MM. M. BOYER, J. BORDELONGUE, H. BURNIER, A. JULLIEN,
C. FLORY.

Sous-Directeurs { MM. G. GOUILLY, P. CURNILLE, P. VINSON, J. BAPST,
J. BEDIER, L. BRICARD, H. CAMERLYNCK, F. LE
BARROIS D'ORGEVAL, J. REYRE.

Fondés de Pouvoirs :

MM. R. TAVERNIER, G. BERTAUS-COUTURE, M. BURDIN, E. QUITARD, H. RAQUIN,
F. ANTHOINE, J. CABET, J. RENARD, A. RIMAILHO, J. ALLIER, A. DEBRAY,
R. LALUE, H. SABBAG.

AGENCE DE MARSEILLE

37, COURS PIERRE-PUGET, MARSEILLE

Direction { M. J. BAPST, Sous-Directeur au Siège.
M. G. BERTAUS-COUTURE, Fondé de Pouvoirs au Siège.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 300 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce. Seine, N° 103.673

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 8 Avril 1941

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapports des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée.
Comptes de l'Exercice 1940.

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

1941

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
du 8 Avril 1941

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de votre Société pendant l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation le Bilan arrêté au 31 Décembre 1940.

Les bénéfices nets s'élèvent à Fr. 13.306.673.- contre Fr. 21.323.570,30 pour l'année précédente; nous vous proposons de maintenir le dividende à Fr. 35.- par action, en prélevant le complément nécessaire, soit Fr. 5.693.327.-, sur le Fonds de Prévoyance des actionnaires, qui ne saurait trouver une utilisation plus opportune que dans la dure période que nous traversons.

Le fléchissement des résultats s'explique aisément par les circonstances dans lesquelles ceux-ci ont été obtenus.

Il ne convient pas d'insister ici sur les grandes épreuves par lesquelles passe notre Patrie. Elles sont ressenties par tous les Français, par les collectivités aussi bien que par les individus.

Intimement mêlée à la vie du pays, la Banque en a connu et partagé les réactions douloureuses. Pourtant, ses forces vives ne s'en sont pas trouvées atteintes et elle participe, dès maintenant, à cette étonnante vitalité dont témoigne la France entière. Elle a foi dans l'utilité de son rôle et dans l'efficacité des services qu'elle peut rendre dans l'effort général de relèvement national. Elle entend y appliquer toutes ses forces et apporter à l'œuvre du Maréchal Pétain son modeste mais dévoué concours.

Il va de soi que, du fait des événements, durant toute l'année et spécialement à partir de Juillet, l'activité de la Banque a été réduite.

En ce qui concerne le Département Financier, si nous avons, comme toujours, apporté notre contribution la plus large aux opérations du Trésor : Bons d'Armement et Bons à 6 mois, 1 et 2 ans, les Emprunts de Sociétés industrielles ont été peu nombreux et réalisés, pour la plupart, durant le premier semestre.

Votre Etablissement a concouru activement au placement des obligations de la *Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est* et de *l'Energie Electrique du Maroc*. Il a pris part également aux opérations de même nature effectuées par la *Société des Forces Motrices du Plateau Central*, la *Compagnie Générale d'Electricité*, la *Compagnie de Produits Chimiques et Electro-Métallurgiques Alais, Froges et Camargue*, la *Compagnie du Chemin de Fer Métropolitain de Paris* et la *Compagnie de Navigation Sud-Atlantique*.

Le nombre des augmentations de capital a été, de son côté, très limité.

Certaines entreprises ont procédé à la distribution de réserves. *L'Energie Electrique du Maroc* nous a confié la réalisation d'une opération de cet ordre, en même temps qu'elle nous chargeait d'une émission d'actions de numéraire.

D'autre part, nous nous sommes intéressés à la mise en souscription des actions nouvelles de la *Société Anonyme des Pneumatiques Dunlop*.

Malgré la réserve imposée par les circonstances, nous avons participé à la constitution de deux affaires nouvelles : *Les Forges du Vercors* dont l'objet est de procéder au traitement et à l'affinage des métaux et alliages légers et la *Société Technique et Financière pour la Reconstruction Urbaine, Rurale et Industrielle*.

L'abondance monétaire, caractérisée par le maintien à 2% du taux d'escompte, a permis, pendant les premiers mois de l'année, de donner un appui plus large à la clientèle commerciale et de faire face aux besoins grandissants des Groupements d'importation.

Grâce aux facilités mises par la Banque de France à la disposition des Etablissements bancaires, ceux-ci ont pu effectuer, dans les meilleures conditions, le déplacement des capitaux nécessité par le repliement de leurs services au Centre financier, suivant le plan établi par les Pouvoirs Publics.

En ce qui nous concerne et conformément aux ordres reçus du Ministère des Finances, nous avons transféré le 4 Juin 1940

notre Siège Social à Châtelguyon, lieu de regroupement des Banques parisiennes. Toutefois, nos services de Paris ont continué de fonctionner sans interruption, comme agence, avec un effectif réduit. Nous sommes heureux de rendre hommage à M. COUTURE, Directeur, et à ses collaborateurs de tous grades qui se sont proposés volontairement pour en assurer la bonne marche.

Aussitôt après l'armistice, nous avons reconstitué le plus rapidement possible nos bureaux à Paris et nous y avons ramené le Siège Social. Mais pour répondre aux besoins de notre clientèle résidant en zone non occupée, nous y avons maintenu une agence que nous avons décidé de transférer à Marseille. L'accueil que nous avons reçu dans cette ville nous permet, dès à présent, de nous féliciter de notre décision.

Les résultats de nos Succursales d'Amsterdam et de Bruxelles reflètent une sensible diminution de leur activité, consécutive aux événements. Notre Succursale de Genève a enregistré, de son côté, un ralentissement notable de ses opérations.

Toutefois, nos établissements de Bruxelles et de Genève sont parvenus à couvrir leurs Frais Généraux et la perte de Fr. 2.654.714,27 par laquelle se solde l'Exercice, pour l'ensemble de nos Succursales, n'existerait pas si notre Succursale d'Amsterdam ne s'était trouvée empêchée, en raison des circonstances, d'encaisser une partie des coupons détachés des titres de son Portefeuille.

Le Bilan que nous vous présentons se totalise, tant à l'Actif qu'au Passif, par un montant de Fr. 4.568.234.110,17 dépassant de Fr. 682.821.929,42 celui de l'année précédente.

Cette augmentation est corrélative à la progression notable des comptes-courants créditeurs à vue et à terme qui passent d'une année à l'autre de Fr. 2.925.741.237,67 à Fr. 3.647.344.198,42 dont Fr. 2.689.863.803,68 à vue et Fr. 957.480.394,74 à terme.

L'importance, au regard de nos engagements à vue, de nos disponibilités immédiates qui atteignent Fr. 3.400.000.000 environ, témoigne d'une parfaite liquidité qui s'imposait plus que jamais pendant la période que nous venons de traverser.

Le chiffre restreint de nos acceptations traduit la contraction d'une forme de crédits auxquels les circonstances sont devenues moins propices.

La majoration du poste "Immeubles", porté de Fr. 26.771.000 à Fr. 33.771.000, est due à l'incorporation des frais d'acquisition et d'aménagement de l'immeuble de province où est installée notre Conservation de Titres.

Les Frais Généraux, passés de Fr. 85.489.166,42 à Fr. 80.558.672,13, accusent donc, malgré les dépenses exceptionnelles entraînées par l'évacuation, une diminution de Fr. 4.930.494,29. Le départ aux armées d'une fraction importante de la Direction et du Personnel s'est traduit par une réduction de la patente et par des suspensions de traitements et de charges d'assurances sociales, partiellement compensées par le versement des allocations à nos collaborateurs mobilisés.

De leur côté, les produits bruts ressortent à Fr. 95.865.345,13 et présentent une diminution de Fr. 10.949.391,59.

Cette année, plus que jamais, vous vous joindrez à nous pour exprimer au personnel du Siège et des Succursales notre remerciement particulièrement chaleureux.

Qu'il s'agisse des éléments maintenus en Juin à Paris, ou

transportés à Landifer, à Châtelguyon ou à Vichy, de ceux surtout qui, depuis, ont dû se rendre à Marseille, tous ont fait preuve d'une activité et d'un effort d'adaptation méritoires, au prix de séparations familiales souvent pénibles. Partout, les circonstances nous ont permis d'apprécier leur profond attachement et leur sens du devoir.

Nous devons saluer la mémoire d'un jeune collaborateur très apprécié, Maurice LEDAIN, tombé glorieusement au champ d'honneur.

Plusieurs membres de notre Direction, et un certain nombre de nos employés sont prisonniers. Nous tenons à leur renouveler ici l'expression de notre vive sympathie et à les assurer de notre souvenir fidèle en attendant le jour, que nous souhaitons proche, où ils pourront reprendre leur place parmi nous.

Ainsi que nous l'avons indiqué, les bénéfices nets s'élèvent à..... Fr. 15.306.673, »

Nous vous proposons de les répartir de la manière suivante :

Somme nécessaire pour payer l'intérêt statutaire de 5% aux actions, c'est-à-dire Fr. 15.000.000, »

Reste Fr. 306.673, »

Votre Conseil d'administration ayant décidé, dans sa séance du 27 Mars 1929, que les tantièmes lui revenant seraient

A reporter..... Fr. 306.673, »

Report..... Fr. 306.673, »

calculés désormais en déduisant du chiffre des bénéfices disponibles une somme égale à 5% du montant des primes d'émission soit Fr. 12.500.000, le prélèvement de 10% stipulé en sa faveur par l'article 47 des Statuts n'a pas à s'exercer cette année.

La somme de..... Fr. 5.693.327, »

nécessaire pour compléter à..... Fr. 6.000.000, » le solde disponible et distribuer un dividende total de Fr. 33.- par action, serait prélevée sur le Fonds de Prévoyance (appartenant aux Actionnaires) qui se trouverait ainsi ramené de Fr. 12.147.565,85 à Fr. 6.454.238,85.

Comme vous le savez, M. Emile MOREAU a exprimé, en fin d'année, le désir de se démettre de ses fonctions.

Pendant les dix années de sa Présidence, années particulièrement difficiles, M. le Gouverneur MOREAU a mis au service de votre Société toute son activité, sa vaste expérience jointe à une grande prudence et à un souci constant d'objectivité.

Il nous tient à cœur de lui rendre un public hommage.

Déférant au désir de ses collègues, M. MOREAU a bien voulu accepter le titre de Président d'Honneur et nous nous félicitons avec vous de ce qu'il continue à nous apporter l'appui de sa précieuse collaboration.

Pour remplacer M. Emile MOREAU à la Présidence, le Conseil a désigné à l'unanimité M. André LAURENT-ATTHALIN, Vice-Président depuis 1938.

Son sens exceptionnel des affaires, l'esprit créateur qu'il a dépensé sans compter dans l'intérêt de la Banque depuis 1912, sa connaissance profonde de tout ce qui touche à l'activité de notre Etablissement constituent autant de titres qui le désignent à notre choix. Vous lui serez reconnaissants d'avoir accepté les responsabilités accrues qui incombent aujourd'hui à cette fonction.

Nous avons, d'autre part, nommé Vice-Président M. Louis WIBRATTE, dont la compétence, les qualités d'administrateur et l'attachement à notre Maison vous sont connus.

Enfin, nous avons appelé à siéger au Conseil, sous réserve de votre ratification, deux nouveaux membres : MM. Emile GIRARDEAU et Maurice BÉRARD.

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, M. Emile GIRARDEAU s'est acquis dans le domaine radio-électrique une réputation incontestée de technicien et d'animateur, justifiée par les succès de ses entreprises.

M. Maurice BÉRARD dirige, depuis sa création en 1919, la Banque de Syrie et du Liban. Le développement remarquable qu'il a su donner à cet Etablissement et sa connaissance étendue des affaires du Proche-Orient confèrent une valeur toute particulière au concours qu'il veut bien nous apporter.

M. Roger LEHIDEUX nous a remis sa démission d'Administrateur, en raison des nouvelles dispositions légales. Vous partagerez certainement nos regrets devant une détermination qui met fin, après vingt années, à une collaboration que nous aurions souhaité voir se poursuivre.

Nous avons eu à déplorer en fin d'exercice le décès de M. André BAUDET, qui occupait depuis 1933 l'un des deux sièges du Comité de Censure de notre Etablissement.

Ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président de la Société "Au Bon Marché", M. BAUDET a tenu une place importante dans le monde des affaires.

Vous vous associerez certainement à nous pour renouveler à sa famille l'expression de notre sympathie.

Notre Succursale de Bruxelles a été éprouvée par le décès de M. Maurice LERUSTE, Sous-Directeur. Sa disparition prématurée nous prive d'un excellent collaborateur, dont nous garderons fidèlement le souvenir.

Nous avons nommé Sous-Directeur de notre Succursale de Bruxelles M. Jules BLANCQUAERT, précédemment Fondé de Pouvoirs, heureux de reconnaître ainsi la valeur de ses services.

Nous vous avons fait part, l'an passé, du décès de M. Maurice TINARDON. Vous aurez à donner à sa succession quitus de sa gestion. Vous aurez à donner également quitus à M. Roger LEHIDEUX, Administrateur démissionnaire.

Le mandat de M. le Comte Frédéric PILLET-WILL vient cette année à expiration. Nous vous rappelons que les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Il y a lieu de procéder également à la désignation de Commissaires pour les exercices 1942, 1943 et 1944, conformément à l'article 6 du Décret-Loi du 31 Août 1937. Les Commissaires en exercice peuvent être réélus.

Nous vous soumettrons, après lecture des Rapports de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier par une résolution votée lors de votre Assemblée Générale Ordinaire du 12 Avril 1938.

La comptabilité a été tenue à notre disposition et l'examen des livres sociaux nous a permis de constater la parfaite concordance existant entre leurs soldes et le Bilan qui vous est soumis.

Nous avons procédé aux diverses vérifications, soit par sondages directs à votre Siège, soit en nous faisant présenter la plupart des procès-verbaux établis par vos services d'Inspection ou des relevés de comptes de Banquiers et Correspondants. Nos vérifications nous ont permis d'apprécier la parfaite tenue des écritures sociales.

Nous avons aussi pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constaté l'exactitude des renseignements d'ordre comptable qu'il contient.

I. — BILAN

Le Bilan qui vous est soumis a été établi dans la même forme que l'an dernier et les méthodes d'évaluation des divers postes n'ont pas varié.

Ce Bilan s'élève, au total, tant à l'Actif qu'au Passif, à Fr. 4.568.234.110,17

A l'Actif, les disponibilités se montent à Fr. 3.424.492.308,36
en regard de Fr. 2.689.863.803,68 exigibles à vue.

Ces disponibilités sont réparties entre les postes suivants :

1 ^o <i>Espèces en Caisse et auprès de Banques d'Émission</i> (France, Belgique, Hollande, Suisse). Fr.	272.559.199,20
2 ^o <i>Banques et Correspondants en France et à l'Étranger</i>	Fr. 739.924.286,01
3 ^o <i>Portefeuille-Effets :</i>	
France et Bons du Trésor Français	Fr. 2.011.712.691,69
Étranger	Fr. 385.739.583,18
4 ^o <i>Coupons à encaisser</i>	Fr. 11.405.210,29
5 ^o <i>Reports</i>	Fr. 3.151.337,99
	Fr. 3.424.492.308,36

Comparé à celui de 1939, le "Portefeuille-Effets" a plus que doublé.

Au Compte *Portefeuille-Titres et Participations diverses* sont groupées les valeurs possédées par la Banque ; leur total atteint..... Fr. 544.352.555,65 contre Fr. 512.633.289,17 en 1939, à la suite d'acquisitions nouvelles faites au cours de l'année. Ces titres sont, comme les années précédentes, soit évalués à leur prix de revient, soit complètement amortis au Bilan.

Les *Comptes-courants débiteurs* se montent à Fr. 432.216.790,44

Les *Comptes débiteurs par acceptations* à... Fr. 29.880.911,50 en diminution de 123 millions environ.

Dans chaque poste, les devises étrangères ont été évaluées au cours des changes officiels au 31 Décembre 1940.

Les *Effets à l'encaissement* atteignent Fr. 57.331.750,10 il ne s'agit que d'un compte d'ordre qui a sa contrepartie au Passif.

Les *Comptes divers* se chiffrent à..... Fr. 44.188.794,12 et les *Immeubles* figurent pour Fr. 35.771.000, » en augmentation de 9 millions par suite de l'achat et de l'aménagement du domaine de Landifer.

Au *Passif :*

Le <i>Capital</i> figure, comme précédemment, pour.....	Fr. 300.000.000, »
Les <i>Réserves</i> sont groupées sous les rubriques suivantes :	
1 ^o <i>Réserve Extraordinaire</i>	Fr. 250.000.000, »
2 ^o <i>Réserve Légale</i>	Fr. 30.000.000, »
3 ^o <i>Fonds de Prévoyance</i> appartenant aux Actionnaires	Fr. 12.147.565,85
auxquelles il convient d'ajouter :	
le <i>Report</i> à nouveau des Exercices antérieurs	Fr. 8.088.881,49
	Fr. 300.236.447,34

Les autres comptes du Passif comprennent :

a) les <i>Effets à payer</i>	50.153.980,26
en diminution d'environ 123 millions.	
b) les <i>Comptes-courants créditeurs à vue et à terme</i>	Fr. 3.647.344.198,42
en augmentation de plus de 700 millions.	
c) Le <i>Service des Retraites</i>	Fr. 4.739.571,30
d) Les <i>Comptes exigibles après encaissement</i>	Fr. 57.331.750,10
e) enfin les <i>Comptes divers</i>	Fr. 193.121.489,75

Les *Comptes divers* comprennent, outre les comptes de régularisation des Succursales, des provisions diverses et un certain nombre de comptes ne rentrant sous aucune rubrique du Bilan ou ne pouvant être apurés qu'après la clôture de l'Exercice.

II. — COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au crédit de ce compte figurent :

1 ^o Les résultats des <i>Émissions, Placements et Portefeuille-Titres</i>	Fr. 35.824.959,20
<i>A reporter</i>	Fr. 35.824.959,20

<i>Report</i>	Fr.	35.824.959,20
2 ^e Les résultats des <i>Escomptes, Intérêts, Commissions et Divers</i>	Fr.	62.695.100,20
	Fr.	<u>98.520.059,40</u>
<i>à déduire :</i>		
Perte nette des Succursales.....	Fr.	2.654.714,27
Total.....	Fr.	<u>95.865.345,13</u>

contre Fr. 106.814.736,72 l'an dernier. La différence provient surtout de ce que les Succursales avaient fait en 1939 : 7 millions de bénéfices alors que cette année la perte est de plus de Fr. 2.600.000.

Au Débit, l'ensemble des *Frais Généraux* se monte à

Fr.	<u>80.558.672,13</u>
-----	----------------------

contre Fr. 85.489.166,42 en 1939, et le solde formant le *Bénéfice net* est de

Fr.	15.306.673, »
-----	---------------

alors que le bénéfice de l'Exercice 1939 s'élevait à Fr. 21.325.570,30.

Votre Conseil vous propose de répartir, outre l'intérêt statutaire de 5 %, soit 25 frs brut par action, qui absorberait

Fr.	<u>15.000.000, »</u>
-----	----------------------

Reste

Fr.	306.673, »
-----	------------

un superdividende de 40 frs brut par titre (soit Fr. 6.000.000) en prélevant sur le fonds de prévoyance le complément nécessaire de

Fr.	<u>5.693.327, »</u>
-----	---------------------

Pour former le total de

Fr.	<u>6.000.000, »</u>
-----	---------------------

Le *Fonds de Prévoyance* se trouverait ainsi ramené de

Fr.	12.147.565,85
-----	---------------

A déduire

Fr.	<u>5.693.327, »</u>
-----	---------------------

à

Fr.	<u>6.454.238,85</u>
-----	---------------------

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver les comptes qui vous sont présentés et la répartition, conforme aux Statuts, qui vous est proposée

Nous devons ajouter qu'une Assemblée Extraordinaire des Actionnaires convoquée pour le 11 Mars n'a pu délibérer valablement faute de quorum et a été reportée au 8 Avril.

Paris, le 13 Mars 1941.

Les Commissaires :

Signé : Pierre BEUGIN,

Georges PANNETIER.

Commissaires agréés près la
Cour d'Appel de Paris.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations prévues
à l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867

MESSIEURS,

En application de l'article 34 de la Loi du 24 Juillet 1867, modifié par le décret du 8 Août 1935, nous avons, lors de la vérification des comptes, recherché tout spécialement si certaines opérations effectuées par la Banque ne relevaient pas de l'article 40 de ladite Loi.

Nos recherches ont porté sur les comptes des Administrateurs et des différentes Sociétés avec lesquelles la vôtre a un ou plusieurs Administrateurs communs, ainsi que sur les documents qui s'y rapportent.

Nous avons été amenés aux conclusions suivantes :

Vos Administrateurs n'ont que des comptes de dépôt ordinaires.

Les Sociétés ayant un ou plusieurs Administrateurs communs avec la vôtre n'ont fait, au cours de l'Exercice, que des opérations normales sur les modalités desquelles la personnalité des Administrateurs n'a exercé aucune influence.

Nous considérons donc que rien ne s'oppose à ce que vous donniez en tant que de besoin les ratifications qui vous sont demandées.

Paris, le 13 Mars 1941.

Les Commissaires :

Signé : Pierre BEUGIN,

Georges PANNETIER,

Commissaires agréés près la
Cour d'Appel de Paris.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 8 AVRIL 1941

Première Résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le Rapport du Conseil d'Administration et les Rapports des Commissaires, approuve les comptes de l'Exercice 1940 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Elle fixe à Fr. 35,- par action le montant du dividende pour cet exercice, qui sera payable à partir du 25 Avril prochain, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale

Donne à la succession de M. Maurice TINARDON quitus de la gestion de ce dernier ; elle donne également quitus de sa gestion à M. Roger LEHIDEUX, Administrateur démissionnaire.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale

Réélit M. le Comte Frédéric PILLET-WILL, Administrateur.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale

Confirme la nomination faite à titre provisoire par le Conseil, dans les conditions de l'article 20 des Statuts, de MM. Emile GIRARDEAU et Maurice BERARD comme Administrateurs pour 6 ans.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale

Nomme MM. Pierre BEUGIN et Georges PANNETIER Commissaires et M. Carlos MULQUIN, Commissaire suppléant, pour les exercices 1942, 1943 et 1944, dans les conditions et avec les attributions déterminées par la loi, avec mandat pour le Commissaire suppléant de remplacer l'un quelconque des deux Commissaires ou, éventuellement, d'accomplir seul sa mission en cas d'empêchement desdits Commissaires,

Et fixe à Fr. 10.000 pour chacun d'eux, l'indemnité annuelle des Commissaires,

Et à Fr. 5.000 celle du Commissaire suppléant.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires, établi conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 24 Juillet 1867, ratifie en tant que de besoin les opérations que les Administrateurs ont pu faire avec la Banque, soit à titre personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés et leur donne les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

COMPTES

de l'Exercice 1940

BILAN GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1940

ACTIF

Espèces en Caisse et auprès de Banques d'Émission..... Fr.	272.559.199,20
(France - Belgique - Hollande - Suisse).	
Banques et Correspondants en France et à l'Étranger	739.924.286,01
Portefeuille-Effets. { France et Bons du Trésor Français.....	2.011.712.691,69
Étranger	385.739.583,18
Coupons à encaisser	11.405.210,29
Reports	3.151.337,99
Portefeuille-Titres et Participations Financières	544.352.555,65
Comptes-courants débiteurs	432.216.790,44
Débiteurs par acceptations.....	29.880.911,50
Effets à l'encaissement	57.331.750,10
Comptes divers	44.188.794,12
Immeubles	35.771.000 »
Fr.	4.568.234.110,17

PASSIF

Capital	Fr. 300.000.000 »
Réserve Extraordinaire	250.000.000 »
Réserve légale	30.000.000 »
Fonds de Prévoyance (appartenant aux Actionnaires).....	12.147.565,85
Effets à payer.....	50.153.980,26
Comptes-courants créditeurs { à vue	2.689.863.803,68
à terme	957.480.394,74
Service des Retraites.....	4.739.571,30
Comptes exigibles après encaissement.....	57.331.750,10
Comptes divers	193.121.489,75
Report des Exercices antérieurs	8.088.881,49
Profits et Pertes, Exercice 1940	15.306.673 »
Fr.	4.568.234.110,17

COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1940)

DÉBIT

I	
Impôts et Contributions	Fr. 9.602.696,14
II	
Dépenses de Personnel	48.531.873,42
III	
Retraites et Caisse de prévoyance pour le Personnel	6.389.083,20
IV	
Frais de bureau, Dépenses d'entretien, de Mobilier et de Matériel	10.859.953,42
V	
Frais de Voyage, Déplacements, Publicité, Assurances, Timbres et Ports, Télégrammes, etc.	5.053.905,95
VI	
<small>Décision de l'Assemblée Générale du 27 Janvier 1872</small>	
Allocation annuelle au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs	1.160 »
<small>Décision de l'Assemblée Générale du 12 Avril 1938</small>	
Indemnité allouée à MM. les Commissaires	20.000 »
	80.558.672,13
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général.....	15.306.673 »
Fr.	95.865.345,13

CRÉDIT

Emissions, Placements et Portefeuille-Titres	Fr. 35.824.959,20
Escomptes, Intérêts, Commissions et Divers	62.695.100,20
	98.520.059,40
<i>A déduire :</i>	
Perte nette des Succursales	2.654.714,27
	95.865.345,13
Fr.	95.865.345,13

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net de l'exercice 1940	Fr.	15.306.673 »
Intérêts à 5 % soit Fr. 25.- par action	Fr.	15.000.000 »
laissant ainsi un solde disponible de	Fr.	306.673 »
Prélèvement sur Fonds de Prévoyance	Fr.	5.693.327 »
Ensemble	Fr.	6.000.000 »
permettant la distribution d'un dividende complémentaire de Fr. 10.- par action.		
Soit au total Fr. 35.- par action.		

SUCCURSALES
DE LA
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALE D'AMSTERDAM
539, HEERENGRACHT

Comité Consultatif
MM. E. D. VAN WALREE.
M. PAUL VOÛTE, JR.
P. E. TEGELBERG.
W. LA GRO.
Baron C. J. COLLOT d'ESCURY.

Direction
DIRECTEUR. M. D. A. HARMENS.
SOUS-DIRECTEUR . . M. A. DEKNATEL.
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. H. A. EISMA.
P. MULDER.

SUCCURSALE DE BRUXELLES
31, RUE DES COLONIES

Comité Consultatif
MM. H. URBAN, *Président*.
A. CALLENS.
JULES JADOT.
H. de TRAux de WARDIN.
G. HANNECART.
J. MOISE.

Direction
DIRECTEUR. M. LOUIS BILQUIN.
SOUS-DIRECTEURS. . { MM. J. LEPÈRE.
J. BLANCQUAERT.
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. ALBERT BILQUIN.
J. CARELS.

SUCCURSALE DE GENÈVE
6, RUE DE HOLLANDE

Comité Consultatif
MM. CH. GAUTIER.
M. HENTSCH.
A. LOMBARD.
A. MARTIN-ACHARD.

Direction
DIRECTEUR. M. E. VIDOUDEZ.
SOUS-DIRECTEURS. . { MM. H. FLAMAND.
E. DE RHAM.
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. F. JACQUEMOUD.
CH. LACHÉ.

